

Lettre publiée à l'opinion du lecteur dans l'*Acadie Nouvelle* le 02-04-2025.

Cette lettre est reproduite ici avec la permission de l'auteure et à qui la Fédération des associations de professeures et professeurs d'université (FAPPUNB) est reconnaissante.

Qui va nous protéger?

Le gouvernement Holt cultive l'approbation et l'espoir de la société civile et de la population en révoquant certaines des mesures régressives de son prédécesseur, en adoptant une approche plus transparente pour ses communications et en tenant un discours ferme face aux menaces tarifaires.

Il ne faudrait toutefois pas baisser la garde.

Le 19 mars dernier, le ministre Jean-Claude D'Amours a déposé un projet de loi modifiant la Loi sur l'attribution des grades universitaires. Cette modification vise à accélérer l'approbation des programmes de formation proposés par des entreprises privées et conférant des grades universitaires (baccalauréat, maîtrise, doctorat).

Cette modification est loin d'être anodine. Elle favorise la privatisation de l'éducation post-secondaire et affaiblit la protection du public en général et des jeunes en particulier.

Si le processus actuel d'évaluation des programmes de formation menant à des grades universitaires est long et onéreux c'est pour s'assurer que les établissements possèdent les ressources financières et humaines suffisantes pour fournir une formation de qualité qui respecte les normes convenues, dont une gouvernance dans laquelle le corps professoral participe, et qui est respectueuse de la liberté académique.

Ainsi les étudiants et étudiantes sont assurés qu'ils pourront compléter le programme et que celui-ci sera reconnu par les autres institutions d'éducation et par les associations professionnelles.

Cette évaluation en quatre étapes dont celle effectuée par la Commission des études supérieures des Provinces maritimes garantit la compétence de nos médecins, infirmières, avocats, etc.

La modification proposée va permettre de court-circuiter l'exigence d'une évaluation rigoureuse pour donner au ministre seul, le pouvoir d'autoriser la publicité et le recrutement à de nouveaux programmes de formation avant que ceux-ci aient franchi les étapes d'évaluation rigoureuse habituelle.

L'assouplissement du processus d'évaluation se fait au détriment des universités publiques. Ces dernières offrent des formations larges; elles ne se contentent pas de répondre aux besoins immédiats du marché en dégageant des profits privés, elles préparent les personnes étudiantes à penser, à s'adapter à un avenir complexe et changeant. Contrairement aux universités qui fournissent une gamme de programmes utiles à la société, les entreprises privées se limitent à faire de l'enseignement et ceci seulement dans un ou deux domaines rentables en faisant appel à des intervenants plutôt qu'à un corps professoral permanent.

Elles ne font pas de recherche ni ne fournissent des services à la collectivité. La privatisation de l'éducation supérieure est comparable à la privatisation des soins de santé. Si le privé peut prétendre à l'efficacité c'est qu'il s'arrogé les niches faciles et laisse au public d'assumer tout le reste.

Pourquoi cette modification à ce point-ci? La pénurie de personnes infirmières peut-elle justifier l'approbation du programme de 3 ans plutôt que quatre ans et en partie donné en ligne de l'entreprise Beal du Maine? Peut-elle justifier l'abaissement des normes de compétence pour l'ensemble des grades universitaires?

Le gouvernement Holt profite de la faiblesse de l'opposition. Qui va poser ces questions? Pas les conservateurs puisque ce sont eux qui ont d'abord suggéré de financer le programme de sciences infirmières chez Beal du Maine. Les Verts dont le temps d'intervention en Chambre a été réduit?

Les gouvernements fortement majoritaires c'est pas toujours une bonne chose.

Michèle Caron
Dieppe, N.-B.